

INFORMATION AUX FAMILLES

PRESENTATION DU R.A.S.E.D du secteur de RECOLOGNE

Dans les premières semaines ou au cours de l'année scolaire, des élèves peuvent rencontrer des difficultés importantes pour s'adapter à la vie de la classe, réussir dans les apprentissages, échanger et communiquer avec les autres.

Ces élèves sont aidés et encouragés par l'enseignant (pédagogie adaptée, soutien...), mais parfois, cela n'est pas suffisant. L'enseignant vous tient informé des besoins repérés. Il peut solliciter également des intervenants spécialisés qui travaillent dans le cadre du **R.A.S.E.D (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)**. Il est nécessaire de rencontrer l'enseignant de la classe pour parler avec lui des difficultés constatées et des différentes actions possibles.

Le **Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté** se compose :

- D'une enseignante spécialisée « Maître E » :

Sandrine ROTTIER

- D'une psychologue de l'Education Nationale

Bérengère JANEY

☺ Qui peut contacter le R.A.S.E.D?

Les enseignants, les parents ou l'enfant lui-même.

☺ Comment le joindre ?

Pour **l'enseignante spécialisée**, par le biais de l'école ou du cahier de correspondance de l'enfant.

Pour **la psychologue**, par mail ou par téléphone :

berengere.janey@ac-besancon.fr ou **06.32.72.61.33**

L'enseignante spécialisée

S'adresse aux élèves ayant des difficultés au niveau des apprentissages.

Aide :

à la maîtrise des méthodes et des techniques de travail.
à la stabilisation des acquisitions et à leur transférabilité.

à la prise de conscience des procédures qui conduisent à la réussite.

Agit :

Sur les apprentissages en utilisant une pédagogie et des médiations appropriées aux difficultés rencontrées.

Conditions de l'aide spécialisée :

Une étude ciblée des difficultés des élèves avec l'équipe pédagogique lors des réunions de synthèse aboutissant à une indication d'aide.

La psychologue

Intervient à tous les niveaux de la scolarité maternelle et élémentaire.

Objectifs :

Proposer une écoute bienveillante.
Analyser les compétences ou difficultés de l'enfant.
Proposer des aides ou consultations.
Favoriser leur mise en œuvre.
Favoriser des liaisons régulières au sein de l'équipe.

Missions :

Il est un médiateur entre enfants, parents et enseignants, il analyse les interactions pour améliorer la communication.
Il pratique des bilans après entretien et autorisation des familles.
Il assure un suivi psychologique.

**Conditions de l'examen
psychologique :**

L'autorisation parentale.
L'adhésion des enfants et des parents à la démarche d'aide.